

Service émetteur : Délégation Territoriale des Côtes d'Armor
Pôle Santé-environnement

Date : Saint Brieuc, le 5 août 2016

SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE

(0056)

Type Code Nom
Prélèvement 02200162575
Installation UDI 000378 LAURENAN EST
Point de surveillance P 0000000679T LA FOLIE
Localisation exacte (CHEZ M ROPERT)
Désinfection Non

Prélevé le : mardi 28 juin 2016 à 12h10

par : ARS - JEAN CLAUDE VIANNAYE

Type visite : AUPB

Motif : CTRL SANITAIRE Pb,Ni,Cu (AM 12/03)

Mesures in situ :

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	18,0 °C				
Dispo. intérieur traitement	non qualit.			25,00	

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme C. PRODHOMME)

Type d'analyse : AUPB (Code SISE : 00160819)

Dossier : 16-012465-001

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,008 mg/L		2,00		1,00
Nickel	2,8 µg/l		20,00		
Plomb	<1 µg/l		10,00		

le 08 AOUT 2016

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.
(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00162575)

Ces teneurs en cuivre, plomb et nickel ne sont représentatives que du point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau (réseau intérieur et/ou branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Ce contrôle a été effectué conjointement à une analyse D1+D2, prévue dans le cadre du contrôle sanitaire (bulletin correspondant adressé en parallèle).

Pour le DGARS, et par délégation
l'Ingénieur du Génie Sanitaire

signé

Carole CHERUEL